

Quelques repères pour élaborer le parcours citoyen des élèves

Textes de référence

- Loi n°2013-595 du 8-7-2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret relatif au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : BO n°17 du 23-4-2015
- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen de l'élève

Philosophie générale du parcours citoyen :

Le parcours citoyen doit aider progressivement les élèves à prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire et plus spécifiquement en ce qui nous concerne de la PS au CM2. Il a vocation à se poursuivre au collège et au lycée sous des formes différentes et complémentaires. Dans l'idéal, il pourrait aussi s'articuler avec les autres temps éducatifs de l'élève, notamment en périscolaire et en extra-scolaire.

Le parcours citoyen permet d'aborder de nombreux domaines inscrits dans les programmes comme les valeurs républicaines, l'égalité filles / garçons, la lutte contre le harcèlement (pHARe), l'éducation au développement durable (EDD), les gestes de secours (APS) et la sécurité routière (APER, SRAV), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), le devoir de mémoire, la culture démocratique.

Comme pour le PEAC, le parcours citoyen de l'élève repose sur 3 piliers :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école. Il doit être programmé et planifié sur l'ensemble de la scolarité.

L'école puis l'établissement scolaire sont des lieux d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- la sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- l'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires, de l'association sportive, de la coopérative scolaire, de comités de pilotage (labellisation E3D par exemple) ;
- l'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles.

Ci-joint quelques supports modifiables pouvant vous aider à élaborer le parcours citoyen de vos élèves.